



DECLARATION LIMINAIRE

CAP du CORPS DE COMMANDEMENT

14 et 15 FEVRIER 2019

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP du Corps de Commandement,

C'est avec une certaine colère que nous abordons cette première CAP des officiers de la mandature et de l'année 2019.

En effet, le SNP-FO et le SNCP-CFDT actuellement entrés en entente syndicale s'accordent pour refuser la réforme de la chaîne de commandement et revendiquent farouchement son abandon. 70 % des officiers se sont exprimés contre ce projet par les urnes lors des élections du 6 décembre 2018.

Les officiers exigent la place qui est la leur au sein de l'institution Pénitentiaire par une juste reconnaissance des fonctions et des responsabilités qu'ils endossent au quotidien.

Dans le cadre du plan de requalification seulement 450 officiers actuels pourront prétendre à l'accès à la catégorie A sur les cinq prochaines années, nous revendiquons le passage des 1200 officiers en catégorie A à l'instar de nos collègues CPIP qui eux ont obtenu cette catégorie sans contrainte et pour tous, soit pour environ 4000 personnels.

Nous ne pouvons accepter un plan de requalification qui implique une scission des corps et entraînera de fait une rupture dans l'égalité de traitement entre les agents, qui est pourtant une des pierres angulaires du statut des fonctionnaires.

Tous les officiers ont des missions, qui de par leur degré de responsabilité impliquent un passage en catégorie A de l'ensemble du corps !

L'entente syndicale exige une réforme à la hauteur des difficultés de nos métiers pénitentiaires pour le Corps de Commandement et pour le corps d'Encadrement et d'Application, cela passe par une reconnaissance statutaire et indemnitaire

L'entente syndicale déplore que toutes les organisations représentatives des personnels Pénitentiaires ne puissent s'unir pour permettre la progression de tous, alors même que certains revendiquent être porteur de la réforme de nos collègues CPIP et de leur passage en catégorie A.